



COUPON SPORT 2017/2018 MODE D'EMPLOI

1

LE DISPOSITIF « COUPON SPORT »

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault, le Conseil départemental de l'Hérault, La Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault sont partenaires dans la mise en œuvre d'un « coupon sport ».

Il consiste en une **aide financière accordée aux familles pour financer la pratique sportive**, sous forme de **coupon sport ANCV** (Association Nationale pour les Chèques Vacances).

Le « coupon sport » est valable auprès des clubs « partenaire coupon sport » (voir liste en annexe).

LES BENEFICIAIRES

3 conditions pour bénéficier du dispositif :

- être une jeune fille âgée entre 11 et 25 ans
- habiter un Quartier Politique de la Ville (vérification possible par l'adresse de résidence sur : <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>).
- être bénéficiaire des minimas sociaux (RSA, Garantie jeunes, Allocation Adulte Handicapé, Allocation de Solidarité Spécifique, autres...).

ATTRIBUTION DES COUPONS

Aide forfaitaire d'un coupon sport de 40 € pour une licence sportive





ETAPE 1 : LES PIECES A FOURNIR AU CLUB

- copie d'un **document officiel d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire, livret de famille, carte vitale, carte collège ou lycéen)
- copie de **l'attestation de l'allocation** du(des) minima(s) social(aux) de la jeune fille ou des parents pour les mineurs; en cours de validité au moment de la demande
- **une enveloppe timbrée (20g)** au nom et à l'adresse du club
- **l'attestation sportive (voir en annexe)** avec le cachet de l'association sportive et la signature du bénéficiaire concerné (ou son représentant légal)

ETAPE 2 : ENVOI DU DOSSIER COMPLET PAR LE CLUB

**Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Hérault
Maison Départementale des Sports, ZAC Pierres Vives-BP 7250
66 Esplanade de l'Egalité, 34086 MONTPELLIER Cedex 4**

ETAPE 3 :

Le CDOS 34 envoie les coupons nominatifs au club grâce à l'enveloppe fournie par la famille.

ETAPE 4 :

Les clubs envoient ensuite **leur(s) coupon(s) sport à l'ANCV** (www.ancv.com) accompagnés des bordereaux de remise (fournis par l'ANCV) pour se faire rembourser.



IMPORTANT

La demande de coupons sport est à faire à compter du mois de septembre 2017.

Les coupons seront distribués à hauteur de l'enveloppe disponible.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Contact : secrétariat du CDOS 34 / ☎ 04 67 67 40 98 / ✉ cdos34@gmail.com

Responsable en charge du dossier : CLOQUELL Jean Claude Secrétaire Général
☎ 06 32 75 00 69

Annexe
Liste des clubs « Partenaire Coupon Sport »

